

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU RÉHABILITATION DES BUREAUX (ERT)

Cette formation présente les dispositions constructives et aménagements liés à la réglementation incendie appliquée dans le tertiaire, bâtiments neufs ou en réhabilitation. Elle prend en compte la possibilité d'aménager des ERP

Objectifs opérationnels

- Maîtriser la réglementation sécurité incendie applicable aux projets de construction et d'aménagement dans le tertiaire
- Appliquer les contraintes techniques réglementaires
- Maîtriser les difficultés rencontrées en réhabilitation lors des aménagements, avec ou sans changement de destination des locaux
- Identifier la mission des commissions de sécurité

Public Concerné

- Architectes
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Economistes
- Chargés d'affaires
- Assureurs
- Gestionnaires de patrimoine immobilier

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Principes de sécurité contre l'incendie : prévention et protection

- Objectifs de la prévention incendie
- Classification des matériaux et éléments de construction en matière de comportement au feu : réaction et résistance au feu, câbles électriques, installations techniques
- Normes françaises et européennes (Euroclasses et Eurocodes)

Textes de protection incendie

- Panorama des différentes réglementations applicables en sécurité incendie pour tout bâtiment, toutes activités confondues
- Textes applicables aux établissements recevant des travailleurs (ERT – Code du Travail) et recevant du public (ERP – Code de la Construction et de l'Habitation)
- Mesures relatives à la mise en sécurité des personnes en situation d'handicap : aide humaine, espaces d'attente sécurisés, solutions alternatives, alarme visuelle

Dispositions constructives et aménagements liées à la protection incendie

- Établissements Recevant des Travailleurs (ERT) : bureaux
- ERP du 1er groupe
- ERP du 2e groupe
- Détermination des dégagements : calcul des effectifs, répartition des sorties et des unités de passage

Dispositions relatives au désenfumage et à la ventilation

- Fumées : production, mouvements, dangers
- Objectifs, principes et contraintes du désenfumage
- Désenfumage des ERP et ERT (circulations horizontales et verticales, locaux et compartiments)
- Techniques de désenfumage

Organisation et fonctionnement des commissions de sécurité

- Responsabilités, missions et périmètre de compétences
- Dialogue avec les commissions de sécurité
- Modalités de recours

- Demandes de dérogation
- Mesures compensatoires

Evolutions et actualités réglementaires

- Les Commissions de sécurité
- Le Coworking

Exercices, et études de cas et présentation de notices de sécurité

- Méthodologie
- Entraînement à la recherche des textes applicables aux ERT et ERP

Les personnes ressources

- Les autorités administratives et consultatives, les bureaux d'études spécialisés, les organismes de contrôle agréés

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exemples et d'études de cas et de partages d'expériences de terrain.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié, ancien officier supérieur des sapeurs-pompiers professionnels qui était Chef de Groupement Prévention (ER), animateur des Commissions de sécurité, et expert préventionniste au sein de la Commission Nationale Prévention (FNSPF). A ce jour, il est responsable d'un BET en ingénierie sécurité incendie.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

<div>Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent</div>

<div>ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.</div>



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com